

Chers membres, chers invités,

Depuis sa création (fin janvier 2012), l'Association de citoyens de la Béroche a développé passablement d'activités.

### Séance constitutive de l'ACB

Comme vous le savez, nous avons tenu la séance constitutive à Gorgier, village spécialement choisi pour le « **réhabiliter** » après le refus du crédit d'étude de la fusion par le Conseil général (par une seule voix). Dans cette commune, un « écart » entre la population et certains élus peut être relevé ; en effet, lors du sondage de la population bérochale effectué le 28 mars 2011, elle a exprimé sa volonté de se rapprocher des autres communes bérochâles: **57% de la population bérochale estime que les cinq communes de la Béroche devraient fusionner en une seule étape et 62% pensent que leur commune ne pourrait rester à l'écart de ce processus si toutes les autres communes de la Béroche décidaient de fusionner.** Les citoyens ont riposté à ce non-respect de leur volonté par le biais des élections communales : lors des dernières élections, il manquait 11 candidats au Conseil général, et, suite à l'élection complémentaire qui a eu lieu en octobre-novembre 2012, il en manque encore 4. Enfin, le fait que, lors de la séance constitutive de notre association, plus de la moitié des membres provenaient de Gorgier confirme la volonté des citoyens de cette commune.

Depuis sa création, l'ACB a passé par certaines difficultés, mais nous gardons espoir quant à son avenir, vu en particulier le soutien de certaines personnes et l'adhésion d'autres. Nous avons reçu quelques félicitations, parmi lesquelles celle du prof. Dafflon. Ces personnes trouvent notre idée très bonne et nous encouragent à continuer.

Il y avait, et il y a encore, des personnes, surtout dans certains exécutifs de nos communes, qui pensent qu'une étude n'est pas nécessaire, car la question de la fusion a été suffisamment étudiée, par l'équipe de M. Claude Jeanrenaud de l'UNINE, dans le cadre des Synergies bérochales. Elles sont d'avis qu'on pourrait continuer ce travail avec nos forces et réaliser la fusion de nos communes respectives. Selon le professeur Bernard Dafflon, consulté à ce propos avant notre séance constitutive, un expert extérieur en la matière (un coach) est nécessaire pour cela. A relever aussi qu'aucun processus de fusion dans notre canton ou ailleurs n'a pu se faire sans l'aide de consultants externes.

### Groupe de travail "Finances"

Selon la décision de l'AG constitutive du 27 janvier 2012, le Comité a créé un groupe de travail « Finances », présidé par Jean Fehlbaum (auquel participent aussi Bernard Schumacher et le soussigné). Ce groupe a préparé la séance du 17 février 2012, qui a traité du contenu d'une convention-type de fusion de communes, de la situation financière des 5 communes de la Béroche (sur la base des comptes de l'année 2010), ainsi que de celle de la commune de Val-de-Travers, après 3 ans d'existence des 9 communes fusionnées, démontrant qu'il s'agit d'une fusion réussie.

Malheureusement, dans notre invitation adressée aux conseillers communaux en charge des finances et aux administrateurs communaux, nous n'avons pas expliqué qu'il s'agissait d'une présentation en vue de montrer à nos membres la complexité de la fusion (sous l'angle de la planification financière consolidée, de l'élaboration du budget prévisionnel, de la fixation du

coefficient fiscal, de l'inventaire des biens, des solutions relatives à l'administration communale et des employés communaux, des travaux publics, bâtiments, routes, de la nécessité d'engager un expert extérieur, etc.), ce qui explique certainement qu'à part un conseiller communal, membre de notre association, les autres n'aient pas répondu à notre invitation, voire même que certains nous ont accusés de faire de la concurrence au GDT « Rapprochement Bérochal » et aux autorités communales. Heureusement, comme vous avez pu le constater dans le communiqué de presse de ce groupe et de notre comité, lors de notre séance commune le 29 mai 2012, tous les soupçons ont été écartés et notre collaboration est assurée.

#### Motion Schumacher au CG de Gorgier

L'AG du 17 février 2012 a accepté que Bernard Schumacher, conseiller général de Gorgier, dépose une motion (signée, si possible, par des membres d'autres groupes politiques représentés au Conseil général de cette commune) acceptant les options principales du devis RUN (**points 1 à 5 = CHF 142'505, mais en refusant les autres, à savoir les options complémentaires, points 6 à 8**), pour autant que cela ne nécessite pas un nouveau vote des communes qui ont accepté tous les points de cette offre.

Il a été décidé que le soussigné se renseigne auprès du Service des communes de l'Etat pour savoir si cette solution est envisageable, sans devoir passer par un nouveau vote des 4 autres communes. Ce service a d'abord répondu en disant qu'un nouveau vote de toutes les communes, qui demanderont 2 ou 3 offres, est préférable. Plus tard, l'Etat a abandonné cette exigence (voir le chapitre suivant).

#### Garantie de participation de l'Etat

En mai 2012, alors présidente et membres du groupe de travail « Rapprochement bérochal » Donna Vantaggio, Daniel Kramer et Nathalie Kocherhans (actuellement tous les trois membres de l'ACB) ont réussi à obtenir la promesse du Conseiller d'Etat Jean Studer que le Conseil d'Etat participera à ce crédit d'étude de la fusion de CHF 290'849.75 à raison de 50%. Nous avons mentionné cette promesse dans le communiqué de presse du GDT « Rapprochement Bérochal » et de l'ACB en novembre 2012.

Plus tard, Dona Vantaggio et Daniel Kramer ont adressé une demande écrite au Conseil d'Etat. La réponse n'arrivant pas et le GDT « Rapprochement Bérochal » ne fonctionnant plus suite aux élections (il lui manquait 5 membres sur 10, parmi lesquels la présidente), notre comité a essayé de débloquer la situation. Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, le soussigné a écrit à MM. Laurent Kurth, Conseiller d'Etat, et Pierre Leu, chef du Service des communes, pour les persuader de répondre à cette demande le plus vite possible. Malheureusement, ce n'est que ces jours, plus précisément le 7 février 2013, que le soussigné a appris que M. Studer avait répondu le 19 juillet 2012 au groupe de travail, par le biais de la commune de Saint-Aubin-Sauges. Comme ce groupe de travail n'était plus opérationnel et que les conseillers communaux ne nous ont rien dit pendant tout ce temps, le soussigné a présenté ses excuses à M. Kurth pour ce contretemps.

#### Collaboration avec les autres associations régionales (run et groupe de travail Rapprochement bérochal)

S'agissant de l'association RUN dont l'offre a été rejetée uniquement par le Conseil général de Gorgier le 18 octobre 2011, il ne faut pas oublier que notre Association Région La Béroche (notre RUN régional) fait partie intégrante de celle-ci et qu'un membre de cette association bérochale siège au Comité directeur de cette association cantonale. Le soussigné a eu quelques contacts avec M. Pierre André Rebeaud, du comité de l'Association Région La Béroche, ainsi qu'avec Mme Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, à La Chaux-de-Fonds, en charge de l'association Région La Béroche. Ils ont l'intention de modifier les statuts de l'Association Région La Béroche et ensuite de collaborer avec la nôtre dans le cadre d'un rapprochement des communes bérochales. Un des membres du groupe de travail Rapprochement bérochal, M. Gérémie Gaudichon, qui est aussi membre de l'ACB, propose qu'un membre du comité de chacun de ces groupements soit nommé dans les deux autres.

S'agissant de notre mandataire potentiel, M. Daniel Grassi Pirrone, l'auteur de l'offre RUN en question, nous lui faisons confiance pour 4 raisons :

- Il a réalisé la plus grande fusion de communes en Suisse, celle du Val-de-Ruz ;
- Il nous a été proposé par le prof. Bernard Dafflon, qui a, en sa qualité de chef du service des communes fribourgeoises et ensuite comme professeur de l'UNIFR, réalisé quelques dizaines de fusions de communes. Il a aussi supervisé les activités relatives à la fusion des communes du Val-de-Ruz ;
- Comme je l'ai déjà dit, notre RUN régional, l'Association Région La Béroche, fait partie du RUN dont M. Grassi Pirrone assume le poste de directeur ;
- Enfin, les conseils généraux de 4 autres communes bérochales ont accepté le crédit d'étude (Vaumarcus, 22 septembre 2011, Saint-Aubin-Sauges, 27 septembre 2011, Fresens et Montalchez, 31 octobre 2011).

#### Propositions pour la suite

Si le coût de cette étude est le seul problème pour les autorités communales de Gorgier, aussi longtemps que le contrat entre les 5 communes bérochales et l'association RUN n'est pas signé, M. Grassi Pirrone peut diminuer le nombre de prestations jugées inutiles par la commune de Gorgier, ce qui diminuera le prix de l'étude à effectuer. Cela rassurera aussi ceux qui disent que les subsides versés par l'Etat représentent l'argent des contribuables et qu'il ne faut pas le gaspiller. Mais cette compétence appartient au groupe de travail "Rapprochement bérochal" qui a demandé ces prestations. D'ailleurs, M. Grassi Pirrone (courriel du ?) estime que "le montant indiqué dans les arrêtés communaux ne correspondait pas aux montants des honoraires RUN, mais au budget global établi par les 5 communes et que cet amalgame "budget du processus des 5 communes" et "mandat RUN" qui a été trop souvent fait devait être corrigé. Il confirme aussi rester à disposition des autorités communales, pour évoquer les volets de prestations qui composent son offre.

Certaines personnes (membres ou non de l'ACB) sont d'avis que si la commune de Gorgier n'accepte pas ladite offre jusqu'à fin juin 2013, les membres de notre association, élus aux autorités communales, devraient proposer aux 4 communes qui ont déjà voté ce crédit de le revoter, mais cette fois-ci sans la condition qui prévoit la validité de l'arrêté que si les cinq Conseils généraux de la Béroche l'acceptent.

Cela permettra aux communes qui souhaitent aller de l'avant de le faire, sans perdre de temps en attendant sur les autres qui ne le souhaitent pas. Dans ce cas, M. Grassi Pirrone reconsidérerait son offre en fonction du nombre de communes prêtes à se lancer dans le processus de fusion.

Enfin, si le Conseil communal de Gorgier ne souhaite pas soumettre l'offre RUN au vote du Conseil général, les conseillers généraux de cette commune peuvent agir par le biais **d'une proposition** ou **d'une motion** et les citoyens de la même commune par le biais **d'une pétition**. Nous devons respecter la volonté de nos citoyens. Nous ne demandons pas de nous prononcer sur une fusion, mais sur un crédit pour étudier l'opportunité d'une telle fusion et aucune autorité communale n'a le droit d'empêcher la volonté de nos citoyens, exprimée lors du sondage effectué au début 2011. Dans ce sens agira notre représentant au groupe de travail "Rapprochement bérochal".

### Site Internet

Nous avons plusieurs rubriques sur notre site permettant au comité, au GDT Rapprochement Bérochal, aux autorités communales, aux différents groupements bérochaux et, bien sûr, aux citoyens de donner leur avis non seulement sur la fusion de communes, mais aussi sur d'autres sujets concernant la Béroche. Notre association pratique la transparence et les adversaires de la fusion sont invités eux aussi à s'exprimer sur notre site. Car un échange d'opinions est souhaitable et bénéfique pour tous. Tout cela est soutenu par les citoyens.

Nous nous tenons à disposition des petites communes qui n'ont pas leur propre site, et sommes prêts à publier tout ce qu'elles souhaitent.

Certaines personnes de la Béroche et d'ailleurs publient leurs messages sur notre site en commentant certains de nos articles, communiqués, etc. Nous vous incitons à écrire vos messages, articles ou à contribuer autrement et inciter vos proches, vos amis, collègues et connaissances à le faire, car ce site n'est pas seulement une plateforme d'informations, mais aussi une place d'échange d'opinions, pour ou contre la fusion.

Comme promis, Jean Fehlbaum et le soussigné avons terminé l'article « Des Synergies bérochales à l'ACB », où nous avons retracé ce qui s'est passé depuis 2000 jusqu'à 2012 ; nous y avons annexé certains rapports de l'IRENE rendu entre 2002 et 2005.

Suite à la séance du groupe de travail « Rapprochement Bérochal » et de notre comité du 29 mai 2012, nous avons aussi publié un communiqué de presse commun le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Ce retard a été voulu car, suite aux élections communales de 2012, nous avons laissé les autorités communales se mettre en place.

Nous avons trouvé important de publier un article intitulé « Garder ses origines après une fusion de communes », pour faire savoir à nos citoyens qu'en cas de fusion, ils garderont toujours leurs origines (Montalchez, Fresens, Vaumarcus, Gorgier, Saint-Aubin), ce que la Loi sur le droit de cité neuchâtelois assure depuis novembre 2011.

Malheureusement, nous n'avons pas encore trouvé une jeune personne qui s'occupera des pages destinées à la jeunesse bérochale et nous attendons vos propositions.

En conclusion:

Lors de la séance constitutive, notre association a débuté avec 33 membres. Depuis lors, notre « famille » a grandi et à l'heure actuelle elle compte 43 membres (citoyens, conseillers généraux, conseillers communaux, présidents et membres de différentes sociétés locales, etc.). Nous sommes **un mouvement de citoyens**, dont l'objectif est d'être un pont entre la population et les élus communaux ; nous devons engager beaucoup plus de personnes de nos 5 villages.

Au moyen d'un **bon d'adhésion à l'ACB**, qui vous est distribué ce soir, chacun devrait y faire venir au moins une personne. Agissez au sein de vos familles, des associations dont vous faites partie, parmi vos voisins, vos collègues de travail, vos connaissances... Proposez-leur de venir nous rejoindre.

N'oublions pas que le succès de notre mission dépend non seulement du soutien de nos citoyens, mais aussi et surtout de leur participation dans ce processus historique.

En vous remerciant de votre attention, j'ouvre la discussion sur ce rapport.

La Béroche, le 20 février 2013

Dragan Bunic  
Président